

RECRUTEMENT D'UN ou D'UNE CONTRACTUELLE TEMPORAIRE
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
RENTREE 2024

U.F.R, Ecole ou Institut : UFR DROIT, AES ET ADMINISTRATION PUBLIQUE	
Laboratoire : UR 967 – Institut Caennais de Recherche Juridique (ICREJ)	
Section / Discipline demandée :	02 Droit public
Corps demandé :	Contractuel d'enseignement et de recherche (article 954-3 du code de l'éducation)
Libellé général profil publication :	Droit public, droit constitutionnel et droit administratif
Date recrutement demandée au :	01/09/2024
Durée du contrat	1 an renouvelable dans la limite de 3 ans
Condition de diplôme	Être titulaire d'un diplôme de niveau I (doctorat ou grandes écoles)
Condition pour le renouvellement du contrat au terme de la 1 ^{ère} année d'exercice	Avoir obtenu la qualification du Conseil National des Universités (CNU) d'éligibilité à une candidature aux corps de professeurs des universités et de maîtres de conférences au terme de la 1 ^{ère} année d'exercice
Rémunération	En référence à la grille indiciaire du corps des maîtres et maîtresses de conférences (dans la limite du 3 ^{ème} échelon).
Contacts - renseignements enseignement	Madame Catherine Amélie Chassin, catherine-amelie.chassin@unicaen.fr
- renseignements recherche	Madame Eleonora BOTTINI, co-directrice de l'ICREJ , eleonora.bottini@unicaen.fr
- renseignements adm ^o	Laurence ALEXANDRE-LEVALOIS (laurence.alexandre@unicaen.fr)
<u>Profil publication</u> : Droit public, droit constitutionnel et droit administratif	
<u>Profil publication en anglais</u> : <i>Public law, Constitutional Law and Administrative Law</i>	
<u>Mots clefs</u> : Droit public, Droit constitutionnel, Droit administratif	

Candidature jusqu'au 20 juin inclus
 Audition durant la semaine du 1^{er} juillet (à confirmer)

I.PROFIL ENSEIGNEMENT :

- niveaux : Licence et Master
- diplômes : Licences - Masters
- matières : Droit constitutionnel – Droit administratif

Le poste amènera la personne recrutée à dispenser des enseignements indispensables en droit public à l'UFR. Il viendra en premier lieu s'intégrer aux équipes de travaux dirigés en première année (droit constitutionnel) et deuxième année (droit administratif). La personne recrutée devra ainsi avoir une expérience dans ce type d'enseignements.

Le poste lui permettra également enfin de pouvoir dispenser des cours magistraux qui seraient le cas échéant disponibles dans les parcours de Licence et master, notamment en master 2, ainsi que dans d'autres cadres, tels que le Collège d'excellence ou l'IMDA (préparation aux concours et examens professionnels).

II. PROFIL RECHERCHE :

L'activité de recherche de la personne recrutée s'inscrira au sein de l'Institut caennais de recherche juridique (ICREJ – UR 967), centre de recherche regroupant plus de 50 enseignants-chercheurs en droit privé, droit public et en histoire du droit. Il est attendu de celle-ci qu'elle participe très activement au volet relatif au droit public dans le cadre des travaux de l'axe « Contentieux privé, public, comparé, international et européen » (dirigé par les professeurs Rafaël AMARO et Jean-Christophe LE COUSTOMER) en contribuant aux travaux collectifs (soumission à des appels à projet, conférences internes ou publiques de l'Institut...). A titre subsidiaire, les travaux de la personne recrutée s'inscriront également dans l'axe "Mutations historiques et évolutions contemporaines du droit" (dirigé par la professeure Dominique CUSTOS et par M. Jérôme Pigeon) et notamment dans le projet collectif d'internationalisation de l'activité de l'Institut concernant "La séparation des pouvoirs en temps de crise" sous la responsabilité de la professeure Eleonora Bottini.

Modalités de candidatures :

**Les candidats devront déposer leur dossier par courriel avant le 20.06.2024 dernier délai à drh.recrutement.enseignants@unicaen.fr avec copie à jean-christophe.lecoustumer@unicaen.fr
Ce dossier comportera : une lettre de motivation, un curriculum vitae, copie du diplôme.**

Les candidatures seront examinées par une commission de sélection et seuls seront convoqués à l'entretien les candidats retenus par cette commission.